

Le 22-2-1959 - reils téléphoniques au cimetière, au domicile du commandant du centre de secours, et à celui de l'officier en second.

0031

Le montant de chaque branchement est de 31.000<sup>f</sup>

La Délégation Spéciale de la ville de Royan

Considérant que pour des raisons de service l'installation d'un téléphone est appaerue nécessaire au cimetière ainsi qu'au domicile du commandant du centre de secours et au domicile de son adjoint

Tu la demande de M. le Percepteur

décide d'approuver l'installation de nouveaux postes téléphoniques

- à la conciergerie du cimetière, boulevard Glimmeau
- au domicile du Commandant du Centre de Secours Incendie
- au domicile de l'Officier en second du Centre de Secours Incendie

dit que la dépense sera mandatée :

- en ce qui concerne la conciergerie du cimetière : Ch. VIII art 1 du BP "entretien et loterie du cimetière et de ses dépendances"
- en ce qui concerne les officiers des sapeurs-pompiers : Ch. VI art 4 du B.P. "acquisition et entretien du matériel de défense contre l'incendie"

régularisation de crédits. - A la clôture de l'exercice 1958 il se révèle que certains crédits se sont révélés insuffisants. Il est demandé de les majorer par autorisation spéciale, par prélèvement sur le crédit "dépenses imprévues"

Splé 21-2-1959  
le 23-2-1959

Les majorations de crédits sont les suivantes :

0032

Ch B - art 7 -	Telegrammes, téléphone -	30.674 <sup>f</sup>
- art. 8 -	Véhicules automobiles	275.393 <sup>f</sup>
- art. 9 -	Assurances véhicules automobiles	87.317 <sup>f</sup>
Ch II - art 1 -	Matériel incendie	54.444 <sup>f</sup>
- art 3 -	Equipement et habillement des Sapeurs P <sup>un</sup>	78.448 <sup>f</sup>
Ch XVI - art 15 -	Marché de Pontailiac : dépenses diverses et d'exploitation	5.514 <sup>f</sup>
- art 30 -	Cantines scolaires : achats de produits alim <sup>tes</sup>	500.000 <sup>f</sup>
- art 31 -	- : achat de combustibles	21.416 <sup>f</sup>
Ch XX - art. 3 -	Salaires du personnel chargé du balayage des classes	139.816 <sup>f</sup>
Ch XXI - art. 28 -	Tête de l'arbre de Noël	8.665 <sup>f</sup>
Ch XXV - art 1 -	Inspection médicale scolaire	41.900 <sup>f</sup>
Ch XXVIII - art 8 -	Frais d'exploitation du Palais des Congrès	400.000 <sup>f</sup>
R.A.P - 17 -	Bibliothèque municipale	100 <sup>f</sup>
Ch. XXXV - art 10 -	Construction de classes provisoire	2.750.000 <sup>f</sup>

La Délégation Spéciale de la ville de Royan